



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 83352

Texte de la question

Comme chaque année, depuis six ans, l'académie de Lille, la deuxième de France, enregistrera pour la prochaine rentrée scolaire une perte d'emplois. Pourtant, l'année dernière, un nombre important de postes, 895, avaient déjà été supprimés alors que des milliers d'enfants supplémentaires arrivaient à l'école. Et ainsi, cette nouvelle rentrée scolaire concrétisera, à nouveau, la disparition de 636 postes, soit le tiers des suppressions au niveau national, qui s'élèvent à 2000. La première conséquence est la scolarisation des enfants de deux ans qui va de nouveau régresser. Notre région se trouve confrontée à un chômage plus important que la moyenne nationale et l'annonce récente et programmée des 600 suppressions d'emplois chez Stora-Enzo dans le Pas-de-Calais aggravera cette situation. Le taux de chômage entre le niveau départemental et le niveau national est de 3,4 % et la catégorie des demandeurs d'emploi de moins de vingt-cinq ans a été particulièrement touchée avec une hausse de 11,9 % en un mois. Une part importante de la population de cette région connaît donc de graves difficultés sociales. Elles se traduisent, entre autres, par un taux de réussite au bac général en recul depuis des années qu'on ne peut dissocier des effectifs enseignants drastiquement réduits et une progression du nombre d'allocataires de l'ASSEDIC, qui pour le seul département du Pas-de-Calais s'établit à 60 857 inscrits, en hausse de 1,6 % en un mois. La mesure concernant l'apprentissage à quatorze ans ne fera que renforcer ce constat d'échec. On prive les jeunes du savoir, de la culture et « externalise » l'échec scolaire au lieu d'essayer de résoudre les problèmes de ces jeunes en termes éducatifs. Le service public de l'éducation nationale doit préparer tous les élèves à une scolarité réussie afin que l'école joue pleinement son rôle d'intégration sociale en donnant à tous les enfants les connaissances, les méthodes de travail et l'ouverture d'esprit. Elle doit également poursuivre son autre objectif qui est de participer à la promotion de l'avenir économique de nos régions grâce à la haute qualification des jeunes générations M. Jean-Claude Bois interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les véritables intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

L'éducation nationale est très clairement une priorité politique et financière de la nation, comme en témoigne le budget 2006 (qui intervient après un budget 2005 lui-même en hausse de 2,6 %). Ce budget, en progression de 5,5 % pour l'ensemble du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, comprend 59,7 milliards d'euros de crédits pour la mission « enseignement scolaire » (58,5 milliards pour les cinq programmes dépendant du ministère de l'éducation nationale, soit une hausse de 3,65 % par rapport à 2005 : + 1,9 milliard d'euros). Ce niveau de crédits jamais atteint ne dispense pas le ministère du devoir de rechercher une meilleure maîtrise de ses dépenses ni une allocation plus optimale de ses moyens ; l'éducation nationale ne peut pas non plus ignorer les évolutions démographiques : entre 1994 et 2004, elle a eu en charge 411 000 élèves de moins (premier et second degrés confondus) ; parallèlement, ses moyens se sont accrus avec la création de 19 000 emplois d'enseignant au cours de cette même période. Pour 2006, 1 000 emplois de professeur des écoles dans le premier degré sont créés et 1 383 emplois d'enseignant dans le second degré sont supprimés. Une prise en compte stricte de la démographie aurait dû conduire à la suppression d'au moins 2

500 postes dans les collèges et les lycées. Ce n'est pas le choix qu'a fait le Gouvernement qui souhaite au contraire mobiliser de nouveaux moyens conformément à ce qui avait été annoncé lors du débat sur la loi sur l'école, notamment au travers de la mise en place des programmes personnalisés de réussite éducative et du plan en faveur de l'enseignement des langues vivantes. Le budget crée par ailleurs 300 emplois d'infirmière. Quant aux conditions de travail dans les écoles et les établissements, elles ne pourront qu'être améliorées par le soutien apporté aux équipes éducatives par les 45 000 emplois vie scolaire. La répartition inter-académique des moyens d'enseignement obéit à des principes clairs et équitables. Outre la prise en compte des variations démographiques, le recours à différents indicateurs établis à partir des données de l'INSEE traduit des préoccupations plus qualitatives : maintien du service public dans les zones rurales pour l'indicateur territorial, volonté de favoriser la réussite des élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées pour l'indicateur social et respect des caractéristiques du réseau scolaire de l'académie pour l'indicateur de contraintes structurelles. Ces indicateurs permettent d'apprécier la situation d'une académie par rapport à sa dotation globale et non plus par rapport aux seules variations du nombre d'emplois liées aux flux démographiques. Les décisions prises en matière de répartition des moyens résultent donc d'une approche à la fois plus juste et plus pertinente des situations relatives des académies. En conséquence, les mesures prises pour l'académie de Lille se réfèrent aux objectifs d'équité et d'efficacité qui régissent la répartition nationale des emplois. La situation de l'académie de Lille a fait l'objet ces dernières années d'un examen très attentif visant à prendre en compte ses difficultés spécifiques. Dans le premier degré, l'académie de Lille bénéficie d'une dotation de 8 emplois. Cette mesure devrait permettre de maintenir le taux d'encadrement global de l'académie (5,24 postes pour 100 élèves) à un niveau supérieur au taux d'encadrement de référence des académies comparables (5,19 postes pour 100 élèves). Pour le second degré, entre la rentrée 2000 et la rentrée 2006, l'académie devrait voir ses effectifs d'élèves diminuer de 13,2 % tandis que ses moyens d'enseignement et de suppléance se réduiront de 7,8 %. Il apparaît, d'ailleurs, qu'à la rentrée 2005, le nombre moyen d'élèves par division dans l'académie (23,12) est nettement plus favorable que la moyenne nationale (24,13). Les « réseaux ambition réussite » comprennent 249 collèges et 1 600 écoles de leur secteur, dont la liste a été établie en tenant compte des élèves qui sont le plus en difficulté. Ils bénéficieront, au plan national, de 1 000 enseignants expérimentés qui auront pour tâche d'accompagner les élèves dans le cadre des programmes personnalisés de réussite éducative et de participer à la formation des jeunes enseignants. 3 000 assistants pédagogiques viendront également renforcer l'encadrement de ces établissements. Pour sa part, la dotation de l'académie de Lille intègre 113 emplois permettant d'affecter des enseignants expérimentés et 339 assistants pédagogiques pour les réseaux « ambition réussite ».

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83352

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 429

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9120